

De plus, vous avez voté une aide importante à la nouvelle Fédération des Antilles. Vous avez approuvé une mesure visant à accroître la participation du Canada à la Banque internationale et au Fonds monétaire international.

Il est encourageant de constater la solide reprise à laquelle la récente récession a fait place tant au Canada qu'à l'étranger. Mon Gouvernement continuera à prendre toutes mesures qui lui sont ouvertes pour maintenir l'emploi et pour favoriser une saine croissance économique.

Afin d'améliorer le sort de ceux qui, malheureusement, se trouvent parfois réduits au chômage, vous avez adopté d'importantes modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

On a continué à mettre l'accent sur l'expansion nationale, et des dispositions financières ont été prises à l'égard de nombreuses initiatives en ce domaine.

D'importantes mesures ont été approuvées dans l'intérêt du secteur agricole de l'économie. Vous avez adopté une loi prévoyant des contributions et prêts à l'égard de plans provinciaux d'assurance-récolte ainsi qu'une loi ouvrant aux cultivateurs un crédit hypothécaire à long terme. La nouvelle loi sur le crédit agricole prévoit des prêts beaucoup plus importants que ceux qui pouvaient être consentis jusqu'ici.

Un Office national de l'énergie a été établi. Grâce à la création de cet important organisme, les ressources énergétiques du Canada seront conservées et utilisées dans le meilleur intérêt de toute notre population, dans la mesure où cela dépend du Parlement.

La loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes a été modifiée pour assurer une aide accrue à cette industrie, gagne-pain d'un si grand nombre de Canadiens.

Vous avez modifié la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, donnant ainsi une nouvelle impulsion à nos exportations et à notre commerce en général.

Plusieurs lois qui servent à constituer la Charte des anciens combattants ont été modifiées, ce qui a étendu la portée des avantages accessibles aux anciens combattants, surtout à ceux qui s'établissent sur des terres.

La loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts a été modifiée afin de prolonger la durée de l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Une conférence groupant les ministres des Finances du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que les trésoriers provinciaux a eu lieu au début du présent mois; il a été convenu à cette conférence qu'il y avait lieu d'entreprendre une vaste étude de la question des relations financières et économiques entre les divers gouvernements. Une autre réunion aura lieu en octobre prochain. Entre-temps, le comité permanent fédéral-provincial de fonctionnaires s'emploie à préparer des rapports sur bon nombre de ces questions.

Vous avez adopté une mesure autorisant le paiement, à la province de Terre-Neuve, de subventions annuelles supplémentaires reposant sur le barème indiqué dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les finances de Terre-Neuve, nommée en exécution de l'obligation du gouvernement du Canada aux termes des Conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.

Vous avez adopté une mesure visant à atténuer les inégalités causées par la dernière hausse uniforme du tarif-marchandises, et une enquête a été instituée sur une grande variété de problèmes intéressant les chemins de fer.

Des modifications ont été apportées au Code criminel, y compris l'adjonction d'une importante disposition sur les publications obscènes.

Après une étude de la question par un comité, vous avez approuvé une mesure visant à assurer l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation.

Vous avez accordé votre approbation à un nouvel Accord international sur le blé, négocié ces derniers mois. L'Accord a été agréé depuis.

Vous avez pourvu à la nomination de secrétaires parlementaires de ministres de la Couronne.

Les pensions supplémentaires des anciens membres de la fonction publique, des forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada, auxquelles il avait été pourvu l'an dernier au moyen de sommes demandées au Parlement, ont été établies sur une base statutaire.

Les autres mesures adoptées au cours de la présente session comprennent la loi approuvant une convention avec la Finlande quant à l'impôt sur les revenus; la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie); une nouvelle loi sur les semences; des lois confirmant les conventions avec les provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes; une loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Niagara entre la province d'Ontario et l'État de New-York; une loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Pigeon entre la province d'Ontario et le Minnesota; et une loi abrogeant certaines lois sur la pêche, en vigueur dans la province de Terre-Neuve, relativement à l'exportation du poisson salé.

Vous avez en outre modifié la loi sur la voie maritime du Saint-Laurent, la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur la Défense nationale, la loi nationale sur l'habitation, la loi sur la route transcanadienne, la loi sur la sécurité de la vieillesse, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, la loi sur les inventions créées par les fonctionnaires publics, la loi de l'impôt sur le revenu, le tarif des douanes, la loi sur l'accise, la loi sur la taxe d'accise, la loi de 1932 sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande, la loi sur la résidence du premier ministre, la loi sur les juges, la loi sur les prisons et les maisons de correction, la loi sur les unités de longueur et de masse, la loi sur les poids et mesures, la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, la loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada, la loi sur les concessions de terres publiques et la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux services publics durant l'année financière courante.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la Divine Providence de continuer à bénir, protéger et guider notre nation.

Ainsi s'est terminée la deuxième session de la vingt-quatrième législature.